



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du **17 décembre 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 17 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT POL SUR TERNOISE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle VASSEUR, Maire,

Présents : Tous les membres en exercice, inscrits au tableau, à l'exception de :

- Mme Sandra CHERY qui a donné pouvoir à M. Marc RICART
- M. GUILBERT Bruno qui a donné pouvoir à M. Dominique DEGOUVE
- Mme Karine DESCAMPS qui a donné pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
- M. Guillaume YVART qui a donné pouvoir à M. Guillaume DEBAY
- M. Benoit DEMAGNY qui a donné pouvoir à M. Didier HOCHART
- M. Samuel SARRAZYN qui a donné pouvoir à Mme Maryse DEALLE FACQUEZ
- Mme PROVOST Audrey qui a donné pouvoir à Mme Nathalie DECAMP
- Mme Amandine DELATTRE qui a donné pouvoir à M. Vincent JOSEPH
- M. Maurice LOUF qui a donné pouvoir à M. Claude ROUSSEZ
- Mme Catherine DUCROCQ qui a donné pouvoir à Mme Betty SOYEZ
- M. Thibaut AUGAIT
- Mme Annick LEDOUX

Date de convocation : **Secrétaire de séance** :

11 décembre 2024 → Monsieur Guillaume DEBAY

Date d'affichage : ----- : -----

11 décembre 2024

Objet :

Tarifs de location des salles communales et des prestations annexes

Madame le Maire expose à l'assemblée que actuellement les salles communales sont louées en application de 4 délibérations et décisions datant de 2001 à 2017, incluant des tarifs qui pour certains n'ont pas été revus depuis plusieurs années.

De plus, il serait nécessaire de fixer des tarifs pour des prestations complémentaires.

Madame le Maire propose de fixer les tarifs par salle, notamment en fonction de la qualité du demandeur (ex : association saint-Poloise, particulier, etc).

Vu de Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu les délibérations des 5 novembre 2001, 8 décembre 2014, 29 juin 2015 ;

Vu la décision du 13 novembre 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu de réactualiser et harmoniser les tarifs de location des salles et des prestations annexes,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de modifier les tarifs de location des salles selon le tableau annexé à la présente délibération ;
- De donner pouvoir au Maire pour fixer les modalités d'utilisation des différentes salles pour les situations et événements particuliers ;

- De décider que la présente délibération annule les délibérations des 5 novembre 2001, 8 décembre 2014, 29 juin 2015 et la décision du 13 novembre 2017 ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

25 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Décide

- De décider de modifier les tarifs de location des salles selon le tableau annexé à la présente délibération ;
- De donner pouvoir au Maire pour fixer les modalités d'utilisation des différentes salles pour les situations et événements particuliers ;
- De décider que la présente délibération annule les délibérations des 5 novembre 2001, 8 décembre 2014, 29 juin 2015 et la décision du 13 novembre 2017 ;
- D'autoriser madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Délibération rendue exécutoire,
Transmise en préfecture et publiée,
À Saint Pol sur Ternoise, le 19 décembre 2024
Le Maire,

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

D.VASSEUR



D. VASSEUR





VILLE DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET PRESTATIONS ANNEXES

Annexe de la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2024

Dispositions générales :

Le tarif des locations et des forfaits électricité et chauffage s'entend par jour de semaine ou par week-end du vendredi 10h au lundi 10h pour les salles suivantes : Salle des Fêtes, Salle Martin, Léo Lagrange, Coubernet, MPT Polyvalente. La préparation de la salle est à la charge de l'occupant. Les salles doivent être remises en ordre et nettoyer après la location. Pour les situations et événements particuliers, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour faire les modalités d'utilisation des différentes salles.

Pour les agents de la Ville et du CCAS : une location de salle à 1/2 tarif "particulier saint-polois" par an. Forfait électricité et forfait chauffage à plein tarif

Location de matériels supplémentaires ou manifestations entières : demande 45 jours avant l'événement

Utilisateurs	Salle des fêtes	Salle Marché à Petit Gruchin (salle en T1)	Salle Léo Lagrange	Profilé Salle Coubernet	Salle de Coubernet	Centre Culturel Hervé Piroot
Dispositions générales	Tarif de location par jour de semaine ou par week-end du vendredi 10h au lundi 10h. Forfait électricité : 30 € Forfait chauffage (du 15 octobre au 15 avril) : 30 € Option Cuisine (visite incluse) : 250 €	Tarif de location par jour de semaine ou par week-end du vendredi 10h au lundi 10h. Forfait électricité : 20 € Forfait chauffage (du 15 octobre au 15 avril) : 20 € Option Cuisine (visite incluse) : 250 €	Tarif de location par jour de semaine ou par week-end du vendredi 10h au lundi 10h. Forfait électricité : 30€ Forfait chauffage (du 15 octobre au 15 avril) : 30€ Pas de location pour repas - goûter	Pas de location hors planning d'occupation des salles	Tarif de location par jour de semaine ou par week-end du vendredi 10h au lundi 10h. Forfait électricité : 30€ Forfait chauffage (du 15 octobre au 15 avril) : 30€ Pas de location pour repas - goûter	Tarif de location par jour de semaine ou par week-end du vendredi 10h au lundi 10h. Forfait électricité : 30€ Forfait chauffage (du 15 octobre au 15 avril) : 30€ Pas de location pour repas - goûter
Association Saint-Poloise	150 € Forfait électricité Forfait chauffage Cas Particulier : La musique de St Pol pour les spectacles gratuits en partenariat avec la ville-salle : gratuit.	150 € Forfait électricité Forfait chauffage Cas Particulier : La musique de St Pol pour les spectacles gratuits en partenariat avec la ville-salle : gratuit.	Manifestations sportives hors planning de la salle : - 2 manifestations par an incluant 2 heures gratuites (chauffage et électricité) (Au choix salle Coubernet ou salle Léo Lagrange) - Autres événements (au-delà des 2 heures) : forfait électricité et forfait chauffage par jour - Autres manifestations et événements : forfait électricité et forfait chauffage par jour Maire. Forfait électricité Forfait chauffage	Sans objet	Manifestations sportives hors planning de la salle : - 2 manifestations par an incluant 2 heures gratuites (chauffage et électricité) (Au choix salle Coubernet ou salle Léo Lagrange) - Autres événements (au-delà des 2 heures) : forfait électricité et forfait chauffage par jour - Autres manifestations et événements : forfait électricité et forfait chauffage par jour Maire et Maire. Forfait électricité Forfait chauffage	Réunions et soirées : Gratuit Autres : 80 € / jour Cas Particulier : Occupation gratuite selon planning établi par la mairie avec conventionnement.
Association Non-Saint-Poloise	350 € Forfait électricité Forfait chauffage Bulletin attendu qui est au tarif association et plus	200 € 2000 € la Journée Forfait électricité Forfait chauffage Pas de location pour repas - goûter ...	Sur demande par courrier à l'intention du Maire 2000 € la Journée Forfait électricité Forfait chauffage Pas de location pour repas - goûter ...	Sans objet	Sur demande par courrier à l'intention du Maire 2000 € la Journée Forfait électricité Forfait chauffage Pas de location pour repas - goûter ...	20 € par matinée, après midi ou soirée Précision : matinée : 1800 - 13h après midi : 1800 - 1800 soirée 1800 - 2200
Collectivités territoriales	350 € Forfait électricité Forfait chauffage Conseil communautaire TernoisCom : gratuit	350 € Forfait électricité Forfait chauffage Conseil communautaire TernoisCom : gratuit	Sur demande par courrier à l'intention du Maire 2000 € la Journée Forfait électricité Forfait chauffage Pas de location pour repas - goûter ...	Sans objet	Sur demande par courrier à l'intention du Maire 2000 € la Journée Forfait électricité Forfait chauffage Pas de location pour repas - goûter ...	20 € par matinée, après midi ou soirée Précision : matinée : 8000 - 12h après midi : 14000 - 18000 soirée 18000 - 22000
Écoles primaires et maternelles	Gratuit	Gratuit	Manifestations sportives : - 2 manifestations Gratuités/an (Au choix salle Coubernet ou salle Léo Lagrange) - Forfaits électricité, chauffage, transport inclus	Sans objet	Manifestations sportives : - 2 manifestations Gratuités/an (Au choix salle Coubernet ou salle Léo Lagrange) - Forfaits électricité, chauffage, transport inclus	Gratuit
Particulier Saint-Polois	350 € Forfait électricité Forfait chauffage	150 €	Sans objet	Sans objet	Sans objet	20 € par matinée, après midi ou soirée Précision : matinée : 8000 - 12h après midi : 14000 - 18000 soirée 18000 - 22000
Particulier Non-Saint-Polois	400 € Forfait électricité Forfait chauffage	200 €	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Organisme de droit privé	400 € Forfait électricité Forfait chauffage	200 €	Sans objet	Sans objet	Sans objet	20 € par matinée, après midi ou soirée Précision : matinée : 8000 - 12h après midi : 14000 - 18000 soirée 18000 - 22000
Organisme de formation	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	20 € par matinée, après midi ou soirée Précision : matinée : 8000 - 12h après midi : 14000 - 18000 soirée 18000 - 22000



UTILISATEURS :	Salle Pierre Bonnel	Maison Pour Tous praticiens salles	Maison Pour Tous Bureau	Salle Javelot	Club Housse stade de la croix
Dispositions générales					
Association Saint-Polaise 2 locations gratuites + 1 location gratuite pour l'ensemble générale par an (par club) : salle match / salle des fêtes / salle polyvalente et la salle polyvalente avec entrée gratuite * Est reconnue en S.Polaise une association dont le dirigeant est S.S.P ou ex dirigeant concerné le 1/1/24	Réunions et permanences : Gratuit Autres : 80 € / jour Cas Particulier : Occupation gratuite selon planning établi par la mairie avec conventionnement.	Réunions et permanences : Gratuit Autres : 80 € / jour Cas Particulier : Occupation gratuite selon planning établi par la mairie avec conventionnement.	Réunions et permanences : Gratuit Autres : 80 € / jour Cas Particulier : Occupation gratuite selon planning établi par la mairie avec conventionnement.	Réunions et permanences : Gratuit Autres : 80 € / jour Cas Particulier : Occupation gratuite selon planning établi par la mairie avec conventionnement.	Réunions et permanences : Gratuit Autres : 80 € / jour Cas Particulier : Occupation gratuite selon planning établi par la mairie avec conventionnement.
Association Non-Saint-Polaise	20 € par matinée, après midi ou soirée Précision : matinée : 8h00 - 12h après midi : 14h00 - 18h00 soirée 18h00 - 22h00	20 € par matinée, après midi ou soirée Précision : matinée : 8h00 - 12h après midi : 14h00 - 18h00 soirée 18h00 - 22h00	20 € par matinée, après midi ou soirée Précision : matinée : 8h00 - 12h après midi : 14h00 - 18h00 soirée 18h00 - 22h00	20 € par matinée, après midi ou soirée Précision : matinée : 8h00 - 12h après midi : 14h00 - 18h00 soirée 18h00 - 22h00	20 € par matinée, après midi ou soirée Précision : matinée : 8h00 - 12h après midi : 14h00 - 18h00 soirée 18h00 - 22h00
Collectivités territoriales	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Écoles primaires et maternelles	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Particulier Saint-Polais	20 € par matinée, après midi ou soirée Précision : matinée : 8h00 - 12h après midi : 14h00 - 18h00 soirée 18h00 - 22h00	20 € par matinée, après midi ou soirée Précision : matinée : 8h00 - 12h après midi : 14h00 - 18h00 soirée 18h00 - 22h00	20 € par matinée, après midi ou soirée Précision : matinée : 8h00 - 12h après midi : 14h00 - 18h00 soirée 18h00 - 22h00	20 € par matinée, après midi ou soirée Précision : matinée : 8h00 - 12h après midi : 14h00 - 18h00 soirée 18h00 - 22h00	20 € par matinée, après midi ou soirée Précision : matinée : 8h00 - 12h après midi : 14h00 - 18h00 soirée 18h00 - 22h00
Particulier Non-Saint-Polais	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Organisme de droit privé	20 € par matinée, après midi ou soirée Précision : matinée : 8h00 - 12h après midi : 14h00 - 18h00 soirée 18h00 - 22h00	20 € par matinée, après midi ou soirée Précision : matinée : 8h00 - 12h après midi : 14h00 - 18h00 soirée 18h00 - 22h00	20 € par matinée, après midi ou soirée Précision : matinée : 8h00 - 12h après midi : 14h00 - 18h00 soirée 18h00 - 22h00	20 € par matinée, après midi ou soirée Précision : matinée : 8h00 - 12h après midi : 14h00 - 18h00 soirée 18h00 - 22h00	20 € par matinée, après midi ou soirée Précision : matinée : 8h00 - 12h après midi : 14h00 - 18h00 soirée 18h00 - 22h00
Organisme de formation	Précision : matinée : 8h00 - 12h après midi : 14h00 - 18h00 soirée 18h00 - 22h00	Précision : matinée : 8h00 - 12h après midi : 14h00 - 18h00 soirée 18h00 - 22h00	Précision : matinée : 8h00 - 12h après midi : 14h00 - 18h00 soirée 18h00 - 22h00	Précision : matinée : 8h00 - 12h après midi : 14h00 - 18h00 soirée 18h00 - 22h00	Précision : matinée : 8h00 - 12h après midi : 14h00 - 18h00 soirée 18h00 - 22h00



VILLE DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET PRESTATIONS ANNEXES

Annexe de la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2024

Dispositions générales:
Le tarif des locations et des forfaits électricité et chauffage s'entend par jour de semaine ou par week-end du vendredi 10h au lundi 10h pour les salles suivantes : Salle des fêtes, Salle Martin, Les Laganne, Couberlin, MPT Polyvalente

La préparation de la salle est à la charge de l'occupant. Les salles doivent être remises en ordre et nettoyées après la location.
Pour les situations et événements particuliers, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour fixer les modalités d'attribution des différentes salles.

Pour les agents de la Ville et du CCAS : une location de salle à 1/2 tarif "particulier saint-Polois" par an
Forfait électricité et forfait chauffage à plein tarif

Location de matériels supplémentaires : ou manifestations extérieures : demande 45 jours avant l'événement

Utilisateurs	Prestation Technicien son et lumière salle des fêtes ou MPT	Location / Tarif Matériels extérieur de la salle ou manifestations extérieures	Remplacement du matériel en cas de dégradations
Dispositions générales		Demande 45 jours avant l'événement	Viable pour tous les types d'occupants
Association Saint-Polois 2 locations gratuites à l'attention gratuite pour les associations dévouées par fête / salle polyvalente de la maison pour tous) avec entrée gratuite <small>* Est considérée comme association Saint-Poloise une association dont le siège social est à Saint-Pol et dont l'activité concerne la Ville.</small>	2 premières heures : gratuites (répétitions et spectacles inclus) 30 € par heure et par agent du lundi au vendredi 50 € par heure et par agent les samedi, dimanche et jour férié	Gratuits : pas de location Table : 2 € Chaise : 1 € Podium : 500 € (monté) Banc : 150 € (monté) Pancher : 150 € (installé) Tonnelle : 6M x 3M : 100 € Tonnelle : 3M x 3M : 50 € Prestable : 30 € (2M x 3M) Grille d'épandage : Gratuit pour les associations saint-poloises sinon 5 € Chaises : 200€ installés dans la commune uniquement.	
Association Non-Saint-Polois	Pas de mise à disposition Sur Particulier : L'association de danse Billerme* attire et Majoristes de Villuon : même tarif qu'une association Saint-Poloise.	Location possible dans les salles communales : Table : 2,00 € Chaise : 1,00 € Podium : 500 € (monté) Banc : 150 € Pancher : 150 € (installé) Tonnelle : 6M x 3M : 100 € Tonnelle : 3M x 3M : 50 € Prestable : 30 € (2Mx3M) Grille : 5 € Le Maire est à retenir sur services Techniques sur rendez-vous. En cas de transport du matériel par les services techniques, il sera appliqué le forfait transport : 100€	Table : 100 € Chaise : 50 € Podium : en fonction du devis de réparation / remplacement Banc : 100€ Pancher : en fonction du devis de réparation / remplacement Tonnelle : 6M x 3M : 200€ Tonnelle : 3M x 3M : 100€ Prestable : en fonction du devis de réparation / remplacement Grille d'épandage : 50€ Chaises : en fonction du devis de réparation / remplacement
Collectivités territoriales	2 premières heures : gratuites (répétitions et spectacles inclus) 30 € par heure et par agent du lundi au vendredi 50 € par heure et par agent les samedi, dimanche et jour férié Sur Particulier : Conseil communautaire TernoisCom : gratuit	Location possible dans les salles communales : Demande 45 jours avant l'événement : Table : 2 € Chaise : 1 € Podium : 500 € (monté) Banc : 150 € (monté) Pancher : 150 € (installé) Tonnelle : 6M x 3M : 100 € Tonnelle : 3M x 3M : 50 € Prestable : 30 € (2Mx3M) Chaises : 200€ installés dans la commune uniquement. Sur Particulier : Gratuit pour les conseils communautaires et hospital. Le matériel est à retenir aux services techniques sur rendez-vous. En cas de transport du matériel par les services techniques, il sera appliqué le forfait transport : 100€	
Écoles primaires et maternelles	Gratuit		
Particulier Saint-Polois	Sans objet	Table : 2 € Chaise : 1 € Podium : 500 € Tonnelle : 6M x 3M : 100 € Tonnelle : 3M x 3M : 50 € Le Matériel est à retenir aux Services Techniques sur rendez-vous. En cas de transport du matériel par les services techniques, il sera appliqué le forfait transport : 100€	
Particulier Non-Saint-Polois	Sans objet		
Organisme de droit privé	Sans objet		
Organisme de formation	Sans objet		

